PORT AUTONOME DE COTONOU

Section 0. Avis d'appel d'offres

Avis d'appel d'offres

Objet : Opérations de dératisation de désinsectisation et de désinfection des locaux et engins flottants du PAC par accord-cadre à bon de commande sur 36 mois

Référence de l'AAO : S_DQHSE_125340

Avis n° : 023**./2026/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du** 30/06/2026

Identification de la procédure : Avis d'Appel d'offres National (AAON)

1. Cet Avis fait suite au plan de passation des marchés publics révisé N°2 publié sur le site web www.portdecotonou.bj et par affichage au tableau d'affichage du PAC le 29 juin 2026

2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, afin de financer ses activités et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux opérations de dératisation de désinsectisation et de désinfection des locaux et engins flottants du PAC par accord-cadre à bon de commande sur 36 mois.

   BON A LANCER DQMP-PAC

   La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono-attributaire qui sera mis en œuvre par émission de lettres de commande successives sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

3. Le Port Autonome de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants :

   - Dératisation, désinsectisation et désodorisation des locaux et engins du PAC ;

- Ramassage des animaux tués, leur évacuation hors des locaux, engins flottants et de la zone portuaire et leur incinération
- Mise au propre et désodorisation des lieux après traitement

Les prestations sont en lot unique et des variantes ne seront pas prises en considération.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des marchés publics ; Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics : **au bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou de : 08h-12h30mn et 14h-17h30mn (GMT+1)** et/ou sur le site web www.portdecotonou.bj.

BON A LANCER DCMP-PAC

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques et expériences	Exigences financières
1) Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de l'assainissement ou d'entretien des bâtiments justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce ou des statuts. 2) Avoir exécuté en tant que prestataire ou sous-traitant au moins un (01) **marché de dératisation, de désinsectisation et de désinfection** d'un montant d'au moins **vingt-neuf millions deux cent trente-cinq mille (29 235 000) francs CFA au cours des trois dernières années (2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours**, justifié par une	1) Avoir réalisé un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen de **soixante-treize millions quatre-vingt-sept mille cinq cents (73 087 500) francs CFA** justifié par les états financiers des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) et présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI. Lesdites pièces doivent être en original ou en copie légalisée. Les soumissionnaires étrangers

attestation de bonne fin d'exécution ou un procès-verbal de réception. L'une ou l'autre des preuves fournies doit être appuyé de contrat (pages de garde, page de signature et page comportant le montant) ; 3) Disposer du personnel d'encadrement nécessaire pour l'exécution des prestations. BON A LANCER DCMP-PAC	devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ; Ou **2)** Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **neuf millions sept cent quarante-cinq mille (9 745 000) francs CFA**. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Exigences techniques et expériences	Exigences financières
1) Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de l'assainissement ou d'entretien des bâtiments justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce ou des statuts. 2) Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels annuelle avec tacite reconduction sur toute la durée de l'exécution de l'accord cadre et couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant de **soixante-quatre millions trois cent dix-sept mille (64 317 000) francs CFA ;** 3) Disposer du personnel d'encadrement nécessaire pour l'exécution des prestations ;	1) Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **neuf millions sept cent quarante-cinq mille (9 745 000) francs CFA** justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin ; Et Fournir leur bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existences pour les entreprises n'ayant pas trois ans d'âge. Les

Direction Générale du Port Autonome de Cotonou

	soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation des prestations est de trois (03) ans.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du....03.../...07...../2026. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après : **au bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou,** Email : avkouandete@pac.bj. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : *www.portdecotonou.bj* (non Applicable) ou être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

BON A LANCER DCMP-PAC

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Bureau 111 situé au Rez-de-chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou au plus tard le..30/..07.../ 2026 à 10 heures 00 minute (GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées,

seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **Salle de dépouillement de la Direction des Marchés Publics (DMP) du PAC,** le 30../07../**2026 à 10 heures 30 minutes (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'**un million sept cent cinquante-quatre mille cent (1 754 100) F CFA.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

BON A LANCER DCMP-PAC

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date limite de soumission.

« Une visite de site sera organisée à l'intention de tous les candidats le 13./.07./2026 à 10...heures 30.. minute (s) (GMT +1). Le point de départ de cette visite est la devanture du bâtiment abritant la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou. L'accès à la plateforme portuaire n'est autorisé qu'aux personnes munies des Equipements de Protection Individuelle (EPI) »..

Cotonou le...30./..06.../2026

Le Directeur des Marchés Publics

REP. DU BENIN * Directeur des Marchés Publics (D.M.P) * PORT AUTONOME DE COTONOU

ADAHE VIGBE Félix Dieudonné